

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14/2025

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2025

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BETTON Daniel, BARRE Sylvie, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : ACHARD Laure pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice, BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, CHALAYE Franck, pouvoir à BRUNET Michel, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, MINGORANCE Anita pouvoir à FLEURET Alain, PONSON Aline pouvoir à BARBE Sabrina, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, MAUSSERT Karine.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le CFU du budget principal de la commune fait ressortir les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		164 849,23		329 938,57		494 787,80
Opérations de l'exercice	1 629 612,07	2 200 195,87	1 109 707,31	791 782,17	2 739 319,38	2 991 978,04
TOTAUX	1 629 612,07	2 365 045,10	1 109 707,31	1 121 720,74	2 739 319,38	3 486 765,84
Résultats de clôture		735 433,03		12 013,43		747 446,46
Restes à réaliser			276 561,58	306 843,00	276 561,58	306 843,00
TOTAUX CUMULES		735 433,03	276 561,58	318 856,43	276 561,58	1 054 289,46
RESULTATS DEFINITIFS		735 433,03		42 294,85		777 727,88

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget principal de la commune et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veaunes, les jours, mois et ans susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 026-200056547-20250410-CFU2024COMMUNE-BF

